

Info.gouv du 24/06/2026

Ce qui change en juillet 2026

Publié le 24 juin 2026, modifié le 24 juin 2026

Ce qui change en juillet 2026 -Source : Service d'information du Gouvernement

Congé supplémentaire de naissance, prix du gaz, leasing social... Voici ce qui change en juillet 2026.

Congé supplémentaire de naissance

Le nouveau [congé supplémentaire de naissance](#) entre en vigueur **le 1er juillet 2026**. Il s'ajoute aux congés existants (maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption). Il permet à chaque parent de bénéficier de 1 à 2 mois de congé indemnisé. Côté indemnisation : **70 % du salaire plafonné le premier mois**, puis **60 % le deuxième mois**.

Le prix repère de vente de gaz augmente

À partir du 1er juillet, le prix repère de vente de gaz augmente en moyenne de 7,4 %, soit **2,7 euros**. Cette augmentation concerne **tous les consommateurs**. La hausse des prix sur les marchés du gaz est liée à la crise au Moyen-Orient.

Troisième édition du leasing social

Le [leasing social](#) fait son retour à partir du **16 juillet 2026**. Objectif : permettre à **50 000 foyers supplémentaires** de louer un véhicule électrique avec un loyer inférieur au prix du marché. La durée minimale du contrat de location est de **trois ans**.

Soldes d'été

Les soldes d'été 2026 se terminent le **mardi 21 juillet au soir** dans la majorité des départements métropolitains. Des dates spécifiques s'appliquent en Corse et dans certains territoires ultramarins. Une semaine supplémentaire sera accordée pour compenser les fortes chaleurs de la mi-juin.

Vacances scolaires d'été

Pour l'année scolaire 2025-2026, les vacances d'été débutent **le samedi 4 juillet 2026** en métropole. **Les cours reprendront le 1er septembre 2026** pour les zones A, B et C et le 3 septembre en Corse.

Juillet 2026 : tout ce qui change pour votre budget, vos impôts et vos démarches

Aurélie Giraud

Mis à jour mer. 24 juin 2026 à 11:03 AM UTC+2

Juillet 2026 ouvre une séquence chargée pour les particuliers et les entrepreneurs. Le prix repère du gaz remonte, le congé supplémentaire de naissance devient accessible, l'Acre perd une partie de son avantage et les voitures électriques les plus lourdes entrent dans le champ du malus au poids.

Juillet 2026 : les dépenses qui peuvent augmenter dès le premier jour

Le premier changement visible sur le budget concerne le [gaz](#). Au 1er juillet, le prix repère de vente publié par la [Commission de régulation de l'énergie](#) augmente de **7,4% TTC**. Pour un consommateur moyen, la CRE évalue l'effet de cette évolution à environ **2,70 euros supplémentaires sur la facture de juillet**.

Dans la zone desservie par GRDF, le prix repère atteint **0,12766 euro TTC par kilowattheure** pour un foyer chauffé au gaz. L'abonnement annuel indicatif s'établit à **359,63 euros TTC**. Pour la cuisson et l'eau chaude, la référence monte à **0,16054 euro TTC par kilowattheure**, avec un abonnement de **152,11 euros par an**, selon la grille publiée par la CRE.

Cette hausse ne sera pas reproduite à l'identique sur tous les contrats. Le prix repère n'est pas un tarif imposé aux fournisseurs, mais un point de comparaison destiné aux consommateurs depuis la disparition des tarifs réglementés du gaz. Les ménages disposant d'une offre à prix fixe peuvent être temporairement protégés, alors que ceux dont le contrat suit les conditions du marché pourront constater plus rapidement la hausse.

Pour les véhicules, le champ du malus du poids est élargi.

Le 1er juillet modifie également le coût potentiel de certains véhicules neufs. Les modèles entièrement électriques ne seront plus systématiquement

exonérés du malus lié à leur poids. Ils conserveront toutefois un avantage : **600 kilogrammes seront retranchés de leur masse réelle avant le calcul de la taxe**, indique le ministère de l'Économie.

Concrètement, une voiture électrique de **2.200 kilogrammes** sera traitée comme un véhicule de **1.600 kilogrammes**. Le malus masse étant déclenché au-delà de **1.500 kilogrammes en 2026**, la taxe ne portera que sur la fraction située au-dessus du seuil, en suivant le barème progressif applicable. Cette évolution vise donc principalement les SUV, grandes berlines et modèles équipés de batteries très lourdes.

Un nouveau droit pour les parents, y compris pour les naissances du début de l'année

La mesure sociale la plus importante concerne les familles. À compter du 1er juillet, **chacun des deux parents pourra prendre un [congé](#) supplémentaire de naissance d'une durée d'un ou deux mois**. Ce congé vient s'ajouter aux dispositifs existants : congé de maternité, congé de paternité et d'accueil de l'enfant ou congé d'adoption.

Le droit est attaché séparément à chaque parent. Les congés pourront donc être pris ensemble ou à des moments différents. La période de deux mois pourra aussi être découpée en deux séquences d'un mois.

Les **enfants nés ou accueillis dans le cadre d'une adoption depuis le 1er janvier 2026** sont concernés. Pour une naissance ou une arrivée au foyer comprise entre janvier et juin, le congé pourra être pris entre le 1er juillet 2026 et le 31 mars 2027. Pour les enfants nés ou adoptés à partir de juillet, les parents disposeront en principe de neuf mois.

[Service Public](#) rappelle que le dispositif permet à chaque parent d'ajouter « **1 ou 2 mois de congé indemnisé** » aux congés déjà prévus.

Pour un salarié du privé, l'indemnisation représentera **70% du salaire plafonné le premier mois**, puis **60% le second**. L'employeur devra généralement être informé au moins un mois avant le départ. Un délai réduit à quinze jours est prévu lorsque le nouveau congé débute immédiatement après certaines périodes de congé familial. Les travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, artistes-auteurs et salariés employés par des particuliers bénéficieront également de modalités adaptées.

Créer une micro-entreprise coûtera plus cher en cotisations

Pour les personnes préparant le lancement d'une activité, la date de création devient déterminante. L'Acre, l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise, sera moins généreuse pour les micro-entreprises créées ou reprises à compter du 1er juillet.

L'exonération temporaire de cotisations sociales passera de **50% à 25%**. Autrement dit, le micro-entrepreneur acquittera désormais 75% du taux habituel pendant la période couverte par le dispositif, contre 50% auparavant.

La demande ne pourra pas être déposée sans limite de temps. Elle devra parvenir à l'Urssaf dans les **60 jours suivant la date d'ouverture de l'activité**.

Pour deux projets économiquement identiques, une immatriculation réalisée avant ou après le changement de mois pourra donc produire un écart sensible sur les cotisations dues au démarrage. Les créateurs doivent néanmoins éviter une ouverture précipitée qui ne correspondrait pas à la réalité de leur activité ou à leur préparation administrative.

Impôts : juillet lance la séquence des avis et des remboursements

Tous les changements du mois ne se traduiront pas par une dépense. Après la déclaration des revenus du printemps, certains foyers recevront un remboursement d'impôt à la fin de juillet ou au début d'août.

Ce versement peut correspondre à **un prélèvement à la source supérieur au montant définitif de l'impôt. Il peut aussi provenir du solde d'un crédit ou d'une réduction d'impôt**, après prise en compte de l'avance éventuellement versée en janvier.

La [Direction générale des finances publiques](#) précise que le remboursement sera effectué automatiquement par virement lorsque l'administration dispose de coordonnées bancaires valides. « *La date de votre remboursement sera indiquée sur votre avis d'imposition* », rappelle-t-elle.

Les contribuables ont donc intérêt à contrôler leur compte bancaire enregistré dans leur espace particulier. Les avis commenceront parallèlement à être mis à disposition à partir de la seconde moitié du mois. Pour les versions papier, les envois pourront s'étendre du **23 juillet au 28 août 2026**, selon la situation fiscale du foyer.

Juillet sera aussi le mois de l'annonce des futurs taux du Livret A, du livret de développement durable et solidaire et du livret d'épargne populaire. Leur

éventuelle modification n'interviendra toutefois qu'au **1er août 2026**. Tant que la Banque de France et le gouvernement n'ont pas communiqué leur décision, les taux avancés restent des estimations.

Immobilier : davantage de communes exposées au risque des sols argileux

Une évolution moins visible peut avoir des conséquences importantes lors d'une vente de terrain ou d'un projet de construction. Une **nouvelle carte nationale du risque de retrait-gonflement des argiles** s'appliquera à partir du 1er juillet.

Ce phénomène se produit lorsque certains sols se rétractent pendant les sécheresses, puis gonflent avec le retour de l'humidité. Ces mouvements peuvent fragiliser les fondations et provoquer des fissures dans les maisons.

Avec le nouveau zonage, les secteurs classés en exposition moyenne ou forte représenteront **55% du territoire**, contre 48% dans la carte précédente. **12,1 millions de maisons individuelles**, soit 61,5% du parc, se trouvent dans les zones concernées, selon [Service Public](#).

La carte devra être prise en compte dans les promesses et actes de vente de terrains constructibles non bâtis, ainsi que dans les contrats de construction de maison individuelle. Elle servira aussi à déterminer l'accès à certaines aides expérimentales destinées au diagnostic et à la prévention des dommages.

Les échéances à inscrire dans son calendrier

- **1er juillet** : hausse du prix repère du gaz, entrée en vigueur du congé supplémentaire de naissance et application du malus au poids aux voitures électriques lourdes.
- **À partir du 1er juillet** : réduction de l'exonération Acre pour les nouvelles micro-entreprises.
- **À partir du 23 juillet** : début de la période d'envoi de certains avis d'impôt papier.
- **Fin juillet ou début août** : remboursement automatique pour les contribuables éligibles.
-